



Lausanne, le 14 mars 2018

**Ratification de la Convention sur la protection du patrimoine
culturel subaquatique
et
Ratification de la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur
la valeur du patrimoine culturel pour la société
Réponses à consultation des Verts vaudois**

Monsieur
Alain Berset
Conseiller Fédéral
Département Fédéral de l'Intérieur

Madame
Nina Mekacher
Office Fédéral de la Culture

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame,

C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance des projets de ratification des deux conventions citées. Nous vous en remercions.

Bien que ne rappelant pas la nécessité de protéger le milieu ambiant lors de fouilles subaquatiques, la convention sur le patrimoine culturel qui s'y trouve apporte une essentielle protection à celui-ci. Elle mérite donc d'être ratifiée.

Bien que ne conférant pas de droits directs à la culture (art. 6c), ce que nous regrettons, la convention-cadre sur la valeur du patrimoine est un texte d'une haute teneur morale et culturelle, favorisant une vision et une gestion humanistes de nos sociétés. A ce titre, elle mérite donc elle aussi d'être ratifiée.

Nous vous remercions pour l'attention portée à cette réponse à votre consultation, et vous prions de croire en l'expression de notre considération distinguée.

Pour les Verts vaudois

Ode Billard,
Animatrice du groupe Culture

Christophe Barbey,
Membre du groupe Culture